COMMUNE DE MANIGOD
(Haute-Savoie)

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° A 2026-13 OBJET : ARRETE PORTANT ABROGATION DES DELEGATIONS ACCORDEES A UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Manigod,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20 ;

Vu l'arrêté municipal n°A 2026-09 du 22/06/2026 portant délégation de fonctions et de signature ***à M. Arnaud ESCUDERO****, conseiller municipal ;*

Considérant qu'il appartient au maire, seul chargé de l'administration de la commune, de déterminer les délégations qu'il accorde à ses adjoints, ou à ses conseillers sous sa surveillance et sa responsabilité ;

Considérant qu'il convient de mettre fin aux délégations précédemment accordées ***à M. Arnaud ESCUDERO,*** *en raison d'un profond désaccord entre le maire et ses adjoints et conseillers délégués et de divergences importantes sur la gestion du personnel communal ;*

ARRETE

Article 1 – Retrait des délégations

À compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté, il est mis fin à l'ensemble des délégations de fonctions et de signature accordées ***dans le domaine des contrats, conventions, et délégations de services publics*** *à* ***M. Arnaud ESCUDERO****, conseiller municipal, par arrêté n° A 2026-09 du 22/06/2026 qui est dès lors abrogé.*

Article 2 – Fin de l'exercice des délégations

À compter de la date d'effet du présent arrêté, ***M. Arnaud ESCUDERO*** *ne peut plus exercer les attributions ni signer les actes au titre des délégations retirées par le présent arrêté.*

Article 3 – Exécution et publicité

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du maire, publié selon les modalités réglementaires applicables et transmis au représentant de l'État dans le département. Il sera notifié à l'intéressé.

Article 4 – Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification, selon les règles applicables.

Reçu notification le

Fait à Manigod, le 29/10/2026

Le Maire,

Stéphane CHAUSSON

MAIRIE de MANIGOD * 74 (Hte Savoie) *